

## L'ACCESSION D'AUTRES PAYS À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Le Canada continue de jouer un rôle actif dans le processus d'accèsion à l'OMC. Le Canada a un double objectif :

- obtenir pour les exportations canadiennes de produits et de services un accès plus grand, non discriminatoire et prévisible aux marchés;
- assurer la mise en place, sur les nouveaux marchés, de régimes commerciaux transparents et fondés sur des règles, ce qui contribuera à la stabilité et à la prospérité économiques dans le monde.

Depuis l'accèsion de l'Arabie saoudite, en décembre 2005, l'OMC compte 149 pays membres.

Le Canada participe activement aux négociations visant l'accèsion de tous les pays candidats. À l'heure actuelle, les 30 pays suivants se trouvent à divers stades du processus d'accèsion : Afghanistan, Algérie, Andorre, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Éthiopie, Iran, Iraq, Kazakhstan, Laos, Liban, Libye, Monténégro, Ouzbékistan, Russie, Samoa, Sao Tome-et-Principe, Serbie, Seychelles, Soudan, Tadjikistan, Tonga, Ukraine, Vanuatu, Vietnam et Yémen. Le Canada a conclu des négociations bilatérales d'accès aux marchés avec la Russie, l'Ukraine et le Vietnam.

Les négociations portant sur l'accèsion d'un pays à l'OMC se déroulent sur deux plans, multilatéral et bilatéral. Au cours des négociations multilatérales, un groupe de travail de l'OMC, formé de pays membres intéressés, examine le régime économique et commercial du pays candidat afin de déterminer les changements qu'il doit apporter à ses lois et à ses pratiques administratives pour les rendre conformes aux accords de l'OMC. Parallèlement aux délibérations du groupe de travail, les pays membres entreprennent avec le pays candidat des négociations bilatérales sur l'accès des produits et services à son marché.

En participant aux délibérations du groupe de travail, le Canada aide à faire en sorte que l'accèsion du pays candidat à l'OMC mène à un accès à son marché dans des conditions transparentes, prévisibles et fondées sur des règles. Dans les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés des pays candidats, le Canada vise à réduire ou à éliminer les droits de douane et les obstacles non tarifaires, afin de fournir aux entreprises exportatrices canadiennes un meilleur accès aux marchés de produits et de services qui présentent un intérêt actuel ou éventuel.

Des 30 pays candidats à l'accèsion à l'OMC, 9 sont au nombre des pays les moins avancés : Bhoutan, Cap-Vert, Éthiopie, Laos, Samoa, Sao Tome-et-Principe, Soudan, Vanuatu et Yémen. Le Canada travaille activement avec d'autres pays membres de l'OMC pour favoriser l'accèsion des pays les moins avancés, reconnaissant que leur accèsion les soutiendrait dans leurs efforts de développement et les aiderait à devenir des membres à part entière du système commercial mondial. Le Canada approuve les lignes directrices en vue de faciliter et d'accélérer les négociations avec des pays les moins avancés qui veulent accéder à l'OMC, qui ont été adoptées par le Conseil général de l'OMC en décembre 2002.

Les positions défendues par le Canada au cours de négociations relatives à l'accèsion sont élaborées par des ministères fédéraux après avoir consulté les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé. Ces négociations offrent une bonne occasion de résoudre les difficultés qu'éprouvent les entreprises canadiennes à accéder aux marchés des pays candidats.

Pour plus d'information sur le processus d'accèsion à l'OMC, veuillez consulter le site Web à [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/acc\\_f/acc\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/acc_f.htm).